



#### LIMOGES MÉTROPOLE

Le Président de Limoges Métropole

##### ARRÊTÉ

du 21 novembre 2025

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

N° 27477

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles 101 et 102 ;  
VU la délibération en date du 8 juillet 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges ;  
VU notamment les documents et les plans annexés à ce plan ;  
la liste des services publics de la commune de Limoges ;  
le plan des services publics de la commune de Limoges ;  
l'ARRÈTÉ, qui y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges.

##### ARRÈTÉ

ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.

Ainsi, il est déterminé par les termes suivants : la décision suivante :

- La mise à jour des services publics notamment la servitude d'utilité publique de protection du domaine ferroviaire (TE) articulée par un arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera officiel à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Décret électroniquement le 21/11/2025

Publié le vendredi 23 novembre 2025

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025

**27477.pdf**  
(.pdf, 8,3 Mo)

**TÉLÉCHARGER**